



Décembre 2025

Fraternitas Sacerdotalis Sancti Pii X

n° 238

Bulletin mensuel des membres de la Tradition catholique



Confrérie Marie Reine des Cœurs

Le Moulin du Pin F - 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf

Le nouvel Adam et la nouvelle Ève...



Le mot de l'aumônier

Le Père Garrigou-Lagrange, dans son livre intitulé *La Mère du Sauveur et notre vie intérieure* affirme que « C'est une **doctrine commune et certaine** dans l'Église et même proche de la foi que la Sainte Vierge, Mère du Rédempteur, Lui est associée dans l'œuvre rédemptrice comme cause secondaire et subordonnée, ainsi qu'Ève fut associée à Adam dans l'œuvre de perdition »¹. Le dominicain précise que « dès le II^e siècle cette doctrine de Marie, nouvelle Ève, est universellement reçue, et les Pères qui l'exposent ne la donnent pas comme une spéculation personnelle, mais comme la doctrine traditionnelle de l'Église qui s'appuie sur les paroles de saint Paul, où le Christ est appelé nouvel Adam, opposé au premier comme la cause du salut à celle de la chute »².

Grignion de Montfort a résumé la Tradition dans son beau commentaire du Protévangile³ : « Ce que Lucifer a perdu par orgueil, Marie l'a gagné par humilité ; ce qu'Ève a damné et perdu par désobéissance, Marie l'a sauvé par obéissance. Ève, en obéissant au serpent, a perdu tous ses enfants avec elle, et les lui a livrés ; Marie, s'étant rendue parfaitement fidèle à Dieu, a sauvé tous ses enfants et serviteurs avec Elle, et les a consacrés à sa Majesté »⁴.

Garrigou-Lagrange conclut : « On peut et même on doit voir dans cette doctrine de Marie, nouvelle Ève, associée à l'œuvre rédemptrice de son Fils une tradition divino apostolique ». Le Père Terrien, dans son ouvrage *Marie, Mère de Dieu et Mère des hommes*, fait la démonstration de l'origine divino apostolique de cette doctrine. Après avoir cité trois des plus anciens témoins de cette tradition, saint Justin, saint Irénée et Tertullien, il conclut que cet enseignement « est l'expression de la doctrine reçue communément à leur époque et dans leurs pays respectifs ». Ils enseignent que leur doctrine n'est pas une doctrine personnelle, mais reçue des Apôtres : « Avant le milieu du troisième siècle, nous trouvons cette doctrine en Afrique et à Rome avec Tertullien, et dès la fin du second, en Palestine et en Asie avec saint Justin, et dans les Gaules avec saint Irénée ;

c'est-à-dire dans tout le monde chrétien. Quelle source commune d'une si vaste diffusion, si ce n'est la prédication des Apôtres ? ». Il explique : « N'oublions pas que saint Jean n'est mort (vers 100) qu'environ trente ou quarante ans avant la conversion de saint Justin et la naissance de Tertullien ; et que saint Irénée (+202), étant disciple de saint Polycarpe (+156), puisa, par conséquent, sa doctrine aux sources primitives de l'enseignement apostolique »⁵.

Comment Marie, la nouvelle Ève est-Elle Corédemptrice au côté du nouvel Adam, Jésus-Christ ? Le Père Dillenschneider, c.ss.r., dans son ouvrage intitulé *Marie au service de notre Rédemption*⁶, explique comment le Christ s'est associé l'Immaculée dans l'œuvre de la Rédemption accomplie au Calvaire : « Tout d'abord, Dieu ordonne la Rédemption de son Fils à la sanctification de Marie ; puis, Il oriente cette même Rédemption, à laquelle cette fois Marie est associée, au salut des autres hommes. Le Christ, **en première intention**, s'immole pour la Vierge, puis, avec Elle, **en seconde intention**, pour la restauration du reste de l'humanité. Enfin, le Père agrée l'offrande sacrificielle de son Fils en faveur, tout d'abord, de la Rédemption préservatrice de Marie ; puis, de concert avec l'oblation de la même victime par Notre-Dame, au profit de la Rédemption réparatrice des autres [hommes] ».

Saint Pie X, dans *Ad diem illud* du 2 février 1904, a donné la solution théologique pour distinguer et unir les rôles méritoires du Rédempteur et de la Corédemptrice : « Il s'en faut donc grandement, on le voit, que Nous attribuions à la Mère de Dieu une vertu productrice de la grâce, vertu qui est de Dieu seul. Néanmoins, parce que Marie l'emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ et qu'Elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la Rédemption, Elle nous mérite de congruo (en charité), comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité de condigno (en justice), et Elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces ». **La Vierge Marie est donc Corédemptrice et Médiatrice.**

Abbé Guy Castelain+

¹ Op. cit. Éditions du Cerf, Paris, 1948, p. 183. Illustration : Adam et Ève.² I Cor XV, 45, ss. ; Rm V, 12 ; I Cor XV, 20-23.³ Gn III, 15. VD 51-54.⁴ VD 53.⁵ Op. cit. Partie II, *Marie, Mère des hommes*, t. 1, pp. 12-13.⁶ *Marie au service de notre Rédemption*, Haguenau, 1947, p. 404.

La Victoire personnelle de l'Immaculée...



Le 29 mai 1996, dans une *Catéchèse mariale du mercredi*, Jean-Paul II avait affirmé que la très sainte Vierge Marie n'écrasait la tête du démon que *par son Fils*. Ce faisant, il dénigrait l'exégèse mariale traditionnelle du Protévangile (Gn III, 15) que le Père de Montfort a si bien commenté dans son *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge* (VD 51-54).

Pie IX, dans la **Bulle Ineffabilis Deus** du 8 décembre 1854 définissant le dogme de l'Immaculée Conception, et **Pie XII**, dans la **Constitution apostolique Munificentissimus Deus** du 1^{er} novembre 1950 définissant le dogme de l'Assomption de la Vierge Marie, enseignent que le Protévangile est le fondement scripturaire le plus reculé de l'Écriture sainte en faveur de ces deux dogmes.

La raison en est très simple. **Jésus et Marie sont indissolublement unis dans l'œuvre du Salut**, et saint Louis-Marie de Montfort dit « *qu'on séparerait plutôt la lumière du soleil, [et] la chaleur du feu* » (VD 63), que de séparer Jésus de Marie.

Jésus-Christ a remporté une double victoire sur le démon : la première sur le péché, par sa mort sur la Croix ; la seconde sur la mort, qui est la principale conséquence du péché, par sa Résurrection. C'est une victoire personnelle du Christ. Peut-on dire aussi que Marie a remporté une double victoire semblable ? Ne la remporte-t-Elle pas uniquement *par son Fils*, comme le dit Jean-Paul II ?

Eh bien ! il faut répondre que **la victoire de la Vierge est aussi une victoire personnelle** ! Cela est facile à démontrer : La Vierge Marie, Mère de Dieu, remporte la victoire sur le péché par son Immaculée Conception et son impeccabilité ; Elle remporte la victoire sur la mort, principale conséquence du péché, par son Assomption. La victoire de la Vierge sur le démon est donc bien également une victoire personnelle !

Cette doctrine est tout à fait classique puisque le Père de Montfort, dans sa première *Méthode pour dire le Rosaire*, au 4^o Mystère Glorieux, a formulé ainsi l'offrande du Mystère : « *Nous Vous offrons, Seigneur Jésus, cette quatorzième dizaine [sous-entendu : du Rosaire] en l'honneur de la Conception Immaculée et de l'Assomption en corps et en âme de votre sainte Mère dans les Cieux...* » (MR 4).

Le Père Grignion a su mettre à la portée des simples fidèles cette **vérité mariale traditionnelle** dans ses *Méthodes pour réciter le Rosaire* avec attention et dévotion, c'est-à-dire avec fruit.

Commentaire sur la Consécration mariale montfortaine



Introduction de la Consécration Acte de foi, suite

Ne perdons pas de vue notre commentaire de la *Consécration de soi-même à Jésus-Christ, la Sagesse incarnée, par les mains de Marie*. Nous n'en sommes qu'au début, à cet acte de Foi : « *Ô Sagesse éternelle et incarnée ! Ô très aimable et adorable Jésus, vrai Dieu et vrai homme, Fils unique du Père éternel et de Marie toujours Vierge !* ».

Nous méditons et contemplons actuellement, avec saint Louis-Marie le *Mystère de Marie* selon la belle expression du R.P. Bernard, dominicain.

Le saint nous a permis de mettre en lumière ce *Mystère* et de nous éclairer sur les rapports que la Vierge Marie entretient avec les trois Personnes de la Sainte Trinité (bulletins 236-237). Il approfondit toujours sa **contemplation mariale dans sa perspective trinitaire** (bulletin 238), et refait le tour des trois Personnes divines.

Il recommence son exposé avec **Dieu le Père** et établit une analogie, sur la base du mot *maria*, entre l'étendue des eaux, qu'on appelle en français la mer et en latin *maria*, et la Vierge Marie dont le nom est *Maria* en latin. La mer semble à vue humaine sans limites au loin et sans fond : c'est une immensité dont la plénitude ne peut pas être mesurée à l'œil nu. Ainsi, Marie est *pleine de grâce*. Et on peut redire, ici, de cette plénitude, ce que Montfort disait plus haut : « *Ô hauteur incompréhensible ! Ô largeur ineffable ! Ô grandeur démesurée ! Ô abîme impénétrable !* » (VD 7).

« *Dieu le Père a fait un assemblage de toutes les eaux, qu'Il a nommé la mer ; et Il a fait un assemblage de toutes ses grâces, qu'Il a appelé Marie. Ce grand Dieu a un trésor ou un magasin très riche, où Il a renfermé tout ce qu'Il a de beau, d'éclatant, de rare et de précieux, jusqu'à son propre Fils ; et ce trésor immense n'est autre que Marie, que les saints appellent le trésor du Seigneur, de la plénitude duquel les hommes sont enrichis* » (VD 23).

Il poursuit en dissertant sur **Dieu le Fils** et en reprenant une image chère à saint Bernard : « *Dieu le Fils a communiqué à sa Mère tout ce qu'Il a acquis par sa vie et sa mort, ses mérites infinis et ses vertus*

admirables, et Il L'a faite la trésorière de tout ce que son Père Lui a donné en héritage ; c'est par Elle qu'Il applique ses mérites à ses membres, qu'Il communique ses vertus et distribue ses grâces ; c'est son **canal mystérieux**, c'est son **aqueduc**, par où Il fait passer doucement et abondamment ses miséricordes » (VD 24).

Voici le sermon de saint Bernard *Pour la Nativité de la bienheureuse Vierge Marie* dans lequel Montfort a puisé sa comparaison et son inspiration. On surnomme ce sermon **Sermon de Aqueductu**. Il contient neuf occurrences pour le mot *aqueduc*. En voici deux qui nous intéressent ici. Voici la première : « *L'aqueduc lui-même est plein, de sorte que tous reçoivent de sa plénitude, sans recevoir la plénitude qu'il contient. Vous avez déjà deviné, si je ne me trompe, quel est cet aqueduc qui, recevant la plénitude de la source qui jaillit au cœur du Père, nous distribue ensuite ce que nous pouvons recevoir. Vous savez, en effet, à qui s'adressaient ces paroles : "Je Vous salue, pleine de grâce" »* (*Patrologie Latine*, n° 183, 440). Voici la seconde : « *Sans doute Dieu pouvait à son gré vous infuser la grâce sans passer par cet aqueduc, mais Il a voulu vous ménager ce moyen de la faire descendre jusqu'à vous* » (*ibid.* 448).

Le Père Grignion termine ce nouveau tour tri-nitaire par **Dieu le Saint-Esprit**, puisant toujours son inspiration dans le sermon de saint Bernard, surnommé, *le Chantre de Marie* : « *Dieu le Saint-Esprit a communiqué à Marie, sa fidèle Épouse, ses dons ineffables, et Il L'a choisie pour la dispensatrice de tout ce qu'Il possède : en sorte qu'Elle distribue à qui Elle veut, autant qu'Elle veut, comme Elle veut et quand Elle veut, tous ses dons et ses grâces, et il ne se donne aucun don céleste aux hommes qui ne passe par ses mains virginales. Car telle est la volonté de Dieu, qui a voulu que nous ayons tout par Marie : car ainsi sera enrichie, élevée et honorée du Très-Haut Celle qui s'est appauvrie, humiliée et cachée jusqu'au fond du néant par sa propre humilité, pendant toute sa vie. Voilà les sentiments de l'Église et des saints Pères* » (VD 25).

Voici le passage du sermon de *aqueductu* de saint Bernard qui l'a inspiré : « *Du plus intime de nous-mêmes, du fond de nos entrailles, de tous nos vœux vénérions-La, car telle est la volonté, de Celui qui a voulu que nous ayons tout par Marie. Oui, c'est ce qu'Il a voulu, mais pour nous* » (*ibid.* 441).

Saint Louis-Marie vient donc de nous montrer que Marie est, tout d'abord, **l'aqueduc de Dieu le Père** par où Il fait passer abondamment toutes ses grâces ; ensuite qu'Elle est **la trésorière de tous les mérites et de toutes les vertus** de Dieu le Fils ; enfin qu'Elle est **la dépositaire de tous les dons du Saint-Esprit**. Montfort s'arrête ici pour faire une pause. ↗

A suivre.

Poliment... Vulgairement... Pastoralement...



Les papes conciliaires continuent de tirer les conclusions des principes contenus dans les documents du concile Vatican II. Résumons la succession des événements dans le domaine marial...

Le concile Vatican II, grâce aux manœuvres des théologiens conciliaires (Congar, Rahner, etc.) et pour des motifs œcuméniques, avait réussi à supprimer le document préparatoire sur la très sainte Vierge Marie pour le remplacer par ce qui allait être le dernier chapitre (n° 8) de la Constitution sur l'Église, *Lumen gentium*, que l'on appelle aujourd'hui « *le grand texte marial de Vatican II* ».

Après Vatican II, dans la même ligne, des dépréciations de la Sainte Vierge avaient été énoncées avec une certaine politesse. En 1997, une *Note de l'Académie pontificale mariale internationale* affirmait : « *Le mouvement qui postule une définition dogmatique concernant les titres mariaux de Corédemptrice, Médiatrice et Avocate, ne se situe pas en droite ligne avec les orientations du grand texte mariologique de Vatican II* » (cité dans *Marie Médiateuse*, Clovis, 2007, pp. 257-259).

Dans une audience générale du 11 mai 1983, **Jean-Paul II** avait affirmé : « *Il n'y a pas un cœur œcuménique plus grand ni plus ardent que celui de Marie* » (D.C. 1983, n° 1854, p. 613). Cette affirmation vue dans le prisme de la réunion du 27 octobre 1986 d'Assise a quelque chose de blasphématoire.

Avec François, les dépréciations ne sont plus dites *poliment*, mais *vulgairement*. Dans une homélie du 12 décembre 2019 pour la fête de Notre-Dame de Guadalupe, François avait affirmé que Marie « *ne s'est jamais présentée comme Corédemptrice* ». Il avait ajouté : « *Ne nous perdons pas dans ces sottises* ». Le 24 mars 2021, François avait réaffirmé une nouvelle fois : « *Il n'y a pas de corédempteurs avec le Christ. [...] La Vierge comme Mère à laquelle Jésus nous a confiés, nous enveloppe tous ; mais comme Mère, pas comme déesse, pas comme Corédemptrice* ».

léon XIV, avec la *Note doctrinale Mater populi fidei* (*Mère du Peuple fidèle*), publiée le 7 octobre 2025 par le Dicastère pour la Doctrine de la Foi et signée par lui, **s'attaque au titre marial de Corédemptrice** que la Tradition attribue à la Vierge Marie. Cette *Note doctrinale* fait référence explicite à l'enseignement du pape François (réf. n° 39).

Ce texte est vraiment scandaleux pour les fidèles et mérite que l'on fasse une **réparation...**

De Maria... nunquam satis ou semper nimis ?



Le Père de Montfort suit la règle mariale traditionnelle. « **De Maria nunquam satis !** On n'a point encore assez loué, exalté, honoré, aimé et servi Marie. Elle méritait encore plus de louanges, de respects, d'amours et de services » (VD 10). Que dit la Tradition sur la **Corédemption** de la Vierge ?

Dans les *Enseignements pontificaux de Sollemnes, Notre-Dame* (Desclée, 1958), on peut lire le résumé de la Tradition avant Vatican II : « **Marie est Corédemptrice.** Marie a des liens avec la Rédemption : Elle la commence, Elle y coopère, Elle y prend réellement part, et Elle rachète le genre humain comme associée au Rédempteur, et donc comme Corédemptrice. **Sa Corédemption est d'abord médiate ou indirecte.** Elle est médiatrice en devenant Mère, puisqu'Elle donne le Christ Sauveur. Par son libre consentement à l'Incarnation, Elle donne et prépare la victime du sacrifice : Corps et Sang du Christ sont le corps et le sang de Marie. (...) Elle est Mère du Christ pour notre salut. (...) Elle conduit le Christ à son œuvre de Rédemption jusqu'à la Croix. **Sa Corédemption est aussi directe.** Marie acquiert toute grâce par sa participation à la Croix. Elle est unie à son Fils crucifié, joignant ses souffrances à celles de son Fils, ainsi que ses larmes. Par sa charité et par son cœur, Elle meurt avec Jésus. Elle est par cette union, réparatrice et cause de salut. Elle a racheté les hommes, **par mode de sacrifice** : Marie présente la Victime du salut, L'offre pour nous à la Justice divine. Elle se donne Elle-même comme Mère et Médiatrice : Elle offre son amour et ses droits maternels. Elle est volontairement présente au Sacrifice rédempteur, en offrant le sacrifice d'une mère. En résumé, de l'Annonciation au Calvaire, Marie s'est étroitement unie au Sacrifice de son Fils. Elle a racheté les hommes **par mode de mérite** : Marie, par ses mérites, prend part à la Rédemption ; ils sont proportionnés à sa sainteté, à son union au Christ. Elle [nous] mérite de congruo (en charité) ce que le Christ [nous] a mérité de condigno (en justice). Elle complète la Passion du Christ plus que les autres chrétiens. Elle recueille l'héritage de labeur que Lui a légué son Fils. Le Christ en Croix confirme ce dessein de Dieu sur Marie » (pp. [40]-[42]).

Depuis Vatican II, et par « *un effort œcuménique particulier* » du cardinal Fernandez approuvé par le pape Léon XIV, **de Maria nunquam satis** s'est transformé en **de Maria semper nimis** : de la Sainte Vierge, on en dit toujours beaucoup trop !

Retraites Mariales Montfortaines



❖ Retraites au Moulin du Pin (53)

du 8 au 13 décembre 2025 (mixte, 19 places)
du 12 au 17 janvier 2026 (mixte, 19 places)
du 8 au 13 juin 2026 (mixte, 19 places)
du 7 au 12 décembre 2026 (mixte, 19 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Renseignements et inscriptions :
Le Moulin du Pin ☎ 02.43.98.74.63.

❖ Retraite à San Damiano (I)

du 4 au 9 mai 2026 (mixte, places limitées)
Renseignements et inscriptions :
Dismas Reiser ☎ [41] 62/209.16.27.
ou Sandamiano@fsspx.ch
Directeur : abbé C. Pellouchoud

❖ Retraite au Trévoux (29)

du 6 au 11 juillet 2026 (mixte, 24 places)
Directeur de la retraite : abbé G. Castelain
Renseignements et inscriptions :
Abbé G. Castelain ☎ 06.38.79.52.73.

❖ Retraite à Enney (CH)

du 10 au 15 août 2026 (mixte, 24 places)
Directeur de la retraite : abbé C. Pellouchoud
Renseignements et inscriptions :
Domus Dei ☎ [41] 26/921.11.38.

Dons pour soutenir l'envoi postal faites un don par virement !

IBAN : FR84 3000 2083 2800 0046 6211 X36

Identifiant international BIC : CRLYFRPP

Préciser **prénom et nom** et, au sujet du reçu fiscal,

*avec RF ou sans RF. - **Dons par chèque :**

à l'ordre de F.S.S.P.X - C.M.R.C. – Préciser aussi*



❖ 3 525 membres au 30 novembre 2025.

❖ **Le samedi 6 décembre 2025**, la Messe sera célébrée pour les membres vivants et défunts de la Confrérie. ❖ **Protection des données.** Les informations fournies ne sont utilisées que par la FSSPX, qui respecte la législation (RGPD) sur la protection des données. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, écrire à l'adresse (en 1^{re} page) ou par mél à cmrc@fsspx.fr

❖ **Site Internet** : *La Porte Latine*. ❖ **Illustrations.** Dessins : propriété de l'aumônier. Autres : collections particulières. ❖ **IPNS. Responsable de publication** : ab. G. Castelain, FSSPX. ☎ 06.38.79.52.73.